

RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE POUR ÉLIMINER LE COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC

Troisième session (reprise) Panama (Panama), 12-15 février 2024 **FCTC/MOP3(5)** 12 février 2024

## **DÉCISION**

## FCTC/MOP3(5) Adoption de l'ordre du jour

La Réunion des Parties,

Rappelant l'ordre du jour adopté pour la session *a minima* de la troisième Réunion des Parties, qui figure dans le document FCTC/MOP3/1 Add.1;

Prenant note de l'ordre du jour provisoire figurant dans les documents FCTC/MOP/3/1 et FCTC/MOP/3/1 (annoté), établi par le Secrétariat de la Convention en consultation avec le Bureau de la Réunion des Parties, conformément à l'article 6 du Règlement intérieur de la Réunion des Parties,

DÉCIDE d'adopter l'ordre du jour provisoire tel que proposé.

(Première séance plénière, 12 février 2024)

= = =